

ORDER OF REFERENCE

HOUSE OF COMMONS

Monday, March 6, 1978

ORDERED.—That members of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on the National Capital Region be granted leave to travel outside Canada, namely to Washington, D.C., U.S.A., for the purpose of pursuing the consideration of its Order of Reference, and that the necessary staff accompany the Members on the inquiry; and

That the date of submission of its report be extended.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 6 mars 1978

IL EST ORDONNÉ.—Que les membres du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la région de la Capitale nationale soient autorisés à se rendre à l'étranger, plus précisément à Washington, D.C. (É.-U.), aux fins de poursuivre l'étude de l'Ordre de renvoi du Comité et que le personnel nécessaire accompagne les membres qui feront cette étude; et

Que le délai pour le dépôt du rapport du Comité soit prolongé.

ATTESTÉ

Le greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

Le greffier
JEAN MARCIANO

JEAN MARCIANO
Le greffier